

Commune de Larochette - Séance du 27 juillet 2007

Présents étaient le bourgmestre Pierre Wies et les échevins Paul Weiler et Georges Ginter ainsi que les conseillers Karin Gratia, Claudine Kettel, Patric Glodt et la secrétaire Christiane Hamus-Hermes. Claude Kirpach et Pascal Clemen s'étaient excusés, le conseiller José Alcides dos Santos Mendes n'était pas présent.

- En début de séance, les conseillers ont traité un nombre de nominations de personnel enseignant. Cathy Dondelinger a été chargée du poste dans l'équipe pédagogique, Magali Geisbusch assumera 18 leçons hebdomadaires de décharge ainsi que 6 leçons CRAC. Des mi-tâches ont été attribuées à Janine Edinger et Viviane Koob et Marguy Gorza Schumacher s'occupera des 13 leçons vacantes à l'école préscolaire de Larochette.
- Le crédit du budget pour l'aménagement de la cour d'école a été augmenté de 44.000 € par le vote d'un crédit extraordinaire. La somme totale s'élève dès lors à 68.000 €.
- Le conseil a approuvé un devis pour la mise en état de la voirie rurale « Auf der Lock » à Ernzen au montant de 13.800 €.
- Les taux d'impôt foncier pour l'année 2008 ont été fixés comme suit: Impôt foncier A - exploitations agricoles 295 %; Impôt foncier B1 - maisons de commerce 400 %; B3 - maisons à usage mixte 295 %; B4 - maisons unifamiliales 145 %.
- Le taux d'impôt commercial pour l'année 2008 est fixé à 285 %.
- La convention avec le « Mierscher Lieshaus » allant du 1er juillet 2007 au 31 décembre 2011 a été approuvée. La commune accorde une subvention annuelle de 2.000 € à l'asbl en question. Celle-ci, en contre-partie, s'engage à diverses obligations culturelles en relation avec la promotion de livres et de la lecture.
- Le conseil s'est dit d'accord avec un acte de cession entre l'Etat et la commune de Larochette concernant les terrains 226/1125 et 226/1127 du cadastre pour la somme de 1 €. (ancienne propriété CFL Rue de Medernach)
- Les conseillers ont donné suite aux demandes de subside des associations « Service Krank Kanner Doheem » pour 50 €, Fondation de recherche sur le Sida pour 50 €, Fédération luxembourgeoise de Tennis de Table pour 15 € et Lux-Rollers pour 100 €.
- Afin de récompenser les associations sportives de Larochette pour leurs résultats de la saison dernière, la commune a offert des bons d'achat au BBC Arantia (150 €), à l'AS Rupensia (150 €), au DT Fiels-Iernzen (150 €) et au Cercle Pédestre (50 €).
- Attendu que le contrat pour la location des étangs Osterbour est venu à échéance au 1er novembre 2006, les conseillers ont décidé de dresser un nouveau contrat de trois ans pour la location des étangs aux membres du Commissariat de Police de Proximité de Larochette.
- Une indemnité kilométrique de 0,2 € par km sera accordée pour le transport des enfants de la commune aux classes spéciales et aux classes d'accueil de l'enseignement primaire à Mersch.